



Communiqué de presse

Amiens, le 7 mai 2026

Installation du CA du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Amiens

L'installation du nouveau Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville d'Amiens, instance essentielle à la mise en œuvre des politiques sociales de proximité, a eu lieu ce mardi 5 mai.

Ce conseil, composé d'élus municipaux et de représentants du secteur associatif, joue un rôle central dans l'accompagnement des publics les plus fragiles et dans le développement des actions sociales sur le territoire.

Dès leur installation, les élus amiénois ont souhaité faire de la cohésion sociale et de la proximité les deux piliers du projet communal. Le CCAS d'Amiens répondra ainsi aux ambitions municipales : garantir l'autonomie alimentaire de la ville et de ses habitants, lutter contre la précarité, offrir des services de qualité (portage de repas, Espace d'Animation et de Vie sociale de Saint-Maurice, accompagnement social et administratif, ...), accompagner le vieillissement, favoriser l'inclusion numérique, faire d'Amiens une ville universellement accessible.

Une gouvernance alliant élus et représentants de la société civile

Le CCAS est un organisme paritaire, dirigé par des élus et des représentants de la société civile. Le Conseil d'Administration est composé de 17 membres. En plus de son président, il est constitué paritairement de 8 élus issus du conseil municipal, et de 8 membres issus de la société civile : représentants d'associations, engagés de longue date sur les questions sociales, experts et acteurs agissant sur les questions d'autonomie, du handicap et de précarité.

Les administrateurs du CCAS d'Amiens ont été installés dans leurs fonctions à l'occasion du premier Conseil d'Administration, le 5 mai 2026.

Frédéric FAUVET, Maire d'Amiens, est le président de droit du CCAS. Le conseil d'administration du CCAS a été pensé en tenant compte de la diversité des situations sociales et des quartiers de la commune.

Nina BRAY, adjointe au Maire en charge de l'Action Sociale, a été élue Vice-Présidente du CCAS à l'unanimité au cours de cette première séance. Elle insiste sur la construction collective des politiques sociales communales :

« Le CCAS est le premier rempart contre les inégalités : il accompagne les personnes âgées ou en situation de handicap, soutient les familles et protège les plus vulnérables dans un contexte de plus en plus complexe, où son rôle est essentiel. En tant que vice-présidente, je structurerai mon action autour de trois priorités :

-renforcer la proximité et l'écoute au plus près des réalités de terrain, dans un esprit d'accueil, de confiance et de dignité.

-soutenir et valoriser les professionnels, les travailleurs sociaux et les partenaires, dont l'engagement et l'expertise sont au cœur de notre action collective.

- agir avec responsabilité dans l'usage des fonds publics, tout en portant une ambition sociale forte, car l'action sociale est un investissement pour la cohésion et l'avenir du territoire.

Fidèle à une vision exigeante de la solidarité, je souhaite développer la transversalité avec les élus et institutions et poursuivre l'adaptation du CCAS face aux enjeux actuels (vieillesse, numérique, inflation, logement, isolement...) ».

Le Conseil d'administration du CCAS de la Ville d'Amiens 2026-2032

Président : Frédéric FAUVET

Vice-Présidente : Nina BRAY

Vice-Présidente Déléguée: Isabelle GRAUX

Administrateurs élus :

Nina BRAY

Anne-Sophie VOZARI

Hayat MATBOUA

Vanessa CHAUVIN

Martine TEKAYA

Julia BELLINA

Louise BOYARD

Zelmire PRÉVOST

Administrateurs représentant la société civile :

Karine MESSAGER (Coallia)

Louis PATOOR (Pas d'enfant à la rue 80)

Anissa HAMADOUCHE (CIDFF)

Maryse DELOISON (UDAF)

Betty SZUMNY (Association Valentin Hauÿ)

Aurore PIAT (Appui Santé Somme)

Isabelle GRAUX

Yannick ANVROIN

À propos du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Amiens est un établissement public qui met en œuvre la politique sociale de la Ville, en lien avec ses partenaires institutionnels et associatifs.

Il remplit trois missions obligatoires, conformément au code de l'action sociale et des familles :

- mener une analyse des besoins sociaux de la commune
- domicilier les personnes sans domicile fixe
- instruire les dossiers d'aides légales

Le CCAS de la Ville d'Amiens agit dans de nombreux domaines, parmi ses actions facultatives :

- le portage de 115 000 repas aux seniors fragiles et aux personnes sortant d'hospitalisation en 2025 ;
- la remise d'aides alimentaires ou financières à plus de 2 200 familles pour un budget de 540 000€ par an ;
- La formation de 1215 personnes au numérique ;
- La création de la conciergerie solidaire offrant plus de 64 services. Elle a rendu plus de 1 500 services rendus à plus de 1000 adhérent depuis sa création ;

- Le déploiement de la démarche Facile à Lire et à Comprendre pour rendre tous les documents compréhensibles par tous ;
- Le jardin solidaire et la Maison de Saint-Maurice ;
- Les cueillettes solidaires qui ont permis de récolter plus de 120 tonnes de fruits et légumes de saison pour 9 000 personnes en 2025 ;
- La maison HAPI, qui aide les Amiénois à adapter leur logement pour permettre de vivre le plus longtemps possible à domicile.